



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Décision n° 2023 03 22

OBJET :

**Acquisition des parcelles cadastrées section BM n° 223 et 279
sises avenue Ludovic Gasiglia**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi huit mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingoard, MM. Armand Gasiglia, Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Elodie Loretz, M. Christophe Angéli, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Edwige Alunni a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'un parking public est implanté sur la parcelle cadastrée section BM n° 224 sise avenue Ludovic Gasiglia à la Vernéa de Contes.

Afin de l'agrandir, la commune envisage l'acquisition des parcelles limitrophes cadastrées section BM 223 et 279, appartenant à Monsieur André Camous et d'une contenance respective de 688 et 484 m² soit un total de 1.172 m².

L'avis des domaines intervenu le 16 décembre 2022 fixe la valeur vénale des parcelles cadastrées section BM n° 223, 272 et 279 d'une contenance totale de 2.566 m² à 160 € le m².

Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir les parcelles 223 et 279 d'une contenance totale de 1.172 m² au prix de 190.000 €. Il propose également au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition.

Le conseil municipal, Oüï l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir, au prix de 190.000 €, les parcelles cadastrées section BM 223 et 279, d'une contenance respective de 688 et 484 m² soit un total de 1.172 m², sises avenue Ludovic Gasiglia à la Vernéa de Contes et appartenant à Monsieur André Camous.

L'avis des domaines du 16 décembre 2022 est joint à la présente délibération.

Autorise le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230308-20230322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Publication : 09/03/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE